

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

TRENTIEME SESSION

RESOLUTION N° 442 (XXX)

(adoptée par le Conseil à sa 261^e séance, le 22 mai 1969)

**CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Rappelant la coopération fournie au CIME par l'Organisation internationale du Travail et la collaboration continue entre les deux organisations pendant de nombreuses années ;

Reconnaissant la grande importance des activités de l'Organisation internationale du Travail dont l'objet est de favoriser le développement social et d'accroître le bien-être des populations au moyen de consultations auxquelles participent ensemble travailleurs, employeurs et gouvernements, ainsi que par la publication de nombreuses études relatives à la coopération internationale,

Décide de féliciter l'Organisation internationale du Travail de l'œuvre qu'elle a accomplie pendant cinquante années consacrées au service de l'humanité tout entière et de lui souhaiter chaleureusement que ses travaux, qui constituent une remarquable contribution au progrès social, se poursuivent avec le même succès dans l'avenir.